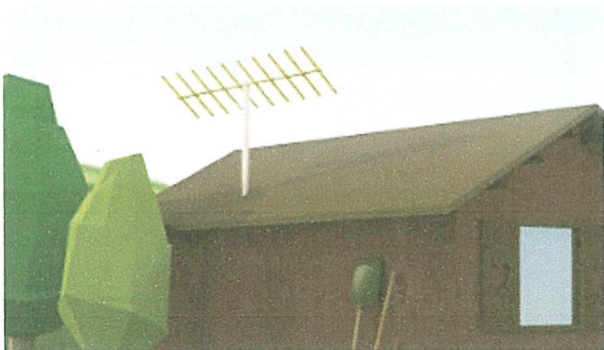


Abandon de la TNT à l'été 2019



La SSR démantèlera son réseau TNT à l'été 2019 – une décision prise à l'aune de la nouvelle Concession, des mesures d'économie annoncées et du net recul de l'utilisation de ce réseau.

Le 29 août 2018, le Conseil fédéral octroyait une nouvelle concession à la SSR. Celle-ci précise que le droit et l'obligation, pour la SSR, de diffuser ses programmes via la TNT, s'éteindront le 31 décembre 2019 (art. 42).

Une utilisation non efficiente du produit de la redevance

Seule une frange des ménages capte le signal tv via la TNT. Malgré des différences régionales, l'utilisation faiblit continuellement. Les alternatives de réception (satellite, câble ou Internet) sont aujourd'hui largement répandues. Elles proposent une offre de programmes plus étendue, des contenus en qualité HD ainsi que des services complémentaires comme la HbbTV.

Dans le cadre du programme de mesures d'économies annoncé, la SSR doit réduire ses coûts d'exploitation. L'exploitation actuelle de la TNT ne correspond pas à une gestion efficiente de la redevance.

La SSR a donc décidé de la supprimer d'ici l'été 2019. Elle informera les téléspectateurs concernés dès que le plan de démantèlement aura été définitivement arrêté.

Toutes les informations sur la diffusion et sur la réception des programmes SSR figurent sur <https://www.broadcast.ch/fr>.